

COMMUNE de AUDUN LE ROMAN 54560  
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal  
6 avril 2016 à 20 heures  
(Séance levée à 23h35)

**Sont présents** : M. THIRY René, Maire.

M. CANTERI Dominique - Mme PARIS Yvette - M. CORRA Alain - Mme MAUCHANT Martine, Adjoints.

Mme LEONARD Sylvette - M. BISAGA Thierry - Mme CICCARELLO Sabine - M. CERONE Philippe - M. COLOMBE Michel - Mme MARCON Joëlle - M. SEIWERT Denis, Conseillers.

**Sont absents** : M. PAQUET Jean-Claude - Mme BOSSI Carole - Mme HAAS Alexandra - M. COLIN Marc - M. CHERIFI M'Hamed - Mme HAMOUM Yasmina - Mme CANNITO Nathalie.

**Procurations** : M. PAQUET Jean-Claude à M. CANTERI Dominique - Mme BOSSI Carole à Mme MARCON Joëlle - Mme HAAS Alexandra à M. COLOMBE Michel - M. CHERIFI M'Hamed à Mme MAUCHANT Martine - Mme HAMOUM Yasmina à M. CORRA Alain.

**Nombre de conseillers en exercice** : dix neuf

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

M. René THIRY donne lecture des procurations. Mme Joëlle MARCON est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte par M. René THIRY, Maire, qui rappelle à l'assemblée qu'un président de séance doit être nommé pour les débats relatifs aux comptes administratifs 2015 et comptes de gestion 2015.

Mme Martine MAUCHANT Adjointe est alors nommée à cet effet à l'unanimité.

**N° 13/2016**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2015**  
**ET COMPTE DE GESTION 2015 - VILLE**

**Le Conseil Municipal,**

réuni sous la présidence de Mme Martine MAUCHANT, adjointe, élue par l'assemblée, pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur René THIRY, Maire, et pour délibérer sur le compte de gestion 2015 dressé par Monsieur CARDOT Olivier, Trésorier,

après d'une part, s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après d'autre part, s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**\* Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2015 VILLE, lequel peut se résumer ainsi :**

<u>Ville -exécution du compte administratif 2015</u>		<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>Total cumulé</u>
<b><u>RECETTES</u></b>	Prévisions budgétaires totales	1 958 021,33	2 475 233,97	4 433 255,30
	Titres de recettes émis	953 856,38	1 740 169,40	2 694 025,78
	Réduction de titres		1 990,63	1 990,63
	Recettes nettes	953 856,38	1 738 178,77	<b>2 692 03,15</b>
	Restes à réaliser	157 490,00		157 490,00
<b><u>DEPENSES</u></b>	Autorisations budgétaires totales	1 958 021,33	2 475 233,97	4 433 255,30
	Mandats émis	459 514,80	1 345 666,68	1 805 181,48
	Annulation de mandats		24,53	24,53
	Dépenses nettes	459 514,80	1 345 642,15	<b>1 805 156,95</b>
	Dép. engagées non mandat.	1 101 000,00		1 101 000,00
Résultat de l'exercice	Excédent Déficit	494 341,58	392 536,62	886 878,20
Restes à réaliser	Excédent Déficit	- 943 510,00		- 943 510,00
Résultat cumulé	Excédent		392 536,62	

	Déficit	- 449 168,42		- 56 631,80
	<u>Résultat à la clôture de l'exercice précédent</u>	<u>Part affectée à l'investissement</u>	<u>Solde d'exécution</u>	<u>Résultat de clôture</u>
Investissement	- 67 973,33		494 341,58	426 368,25
Fonctionnement	1 058 440,30	- 259 205,33	392 536,62	1 191 771,59
<b>Total</b>	<b>990 466,97</b>	<b>- 259 205,33</b>	<b>886 878,20</b>	<b>1 618 139,84</b>
	Solde des restes à réaliser			- 943 510,00
	<b>Résultat cumulé</b>			<b>674 629,84</b>

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 16 voix exprimées, Monsieur René THIRY, Maire, s'étant retiré lors du vote,**

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- **Approuve le compte administratif 2015 VILLE.**
- **Vote et arrête les résultats définitifs du compte administratif 2015 VILLE, tels que résumés ci-dessus.**
- **Approuve le compte de gestion 2015 dressé par le Trésorier, et déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

N°14/2016

**COMPTE ADMINISTRATIF 2015**  
**ET COMPTE DE GESTION 2015 - SERVICE ASSAINISSEMENT**

**Le Conseil Municipal,**

réuni sous la présidence de Mme Martine MAUCHANT, adjointe, élue par l'assemblée, pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur René THIRY, Maire, et pour délibérer sur le compte de gestion 2015 dressé par Monsieur CARDOT Olivier, Trésorier,

après d'une part, s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après d'autre part, s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2015 du SERVICE ASSAINISSEMENT, lequel peut se résumer ainsi :**

<u>Assainissement -exécution du compte administratif 2015</u>		<u>Investissement</u>	<u>Exploitation</u>	<u>Total cumulé</u>
<u>RECETTES</u>	Prévisions budgétaires totales	209 000,00	185 059,74	394 059,74
	Titres de recettes émis	149 560,38	139 675,94	289 236,32
	<b>Recettes nettes</b>	<b>149 560,38</b>	<b>139 675,94</b>	<b>289 236,32</b>
<u>DEPENSES</u>	Autorisations budgétaires totales	209 000,00	185 059,74	394 059,74
	Mandats émis	98 547,40	124 272,67	222 820,07
	Annulation de mandats			
	<b>Dépenses nettes</b>	<b>98 547,40</b>	<b>124 272,67</b>	<b>222 820,07</b>
	Dép. engagées non mandatées	15 000,00		<b>15 000,00</b>
Résultat de l'exercice	Excédent Déficit	51 012,98	15 403,27	66 416,25
Restes à réaliser	Déficit	15 000,00		15 000,00
Résultat cumulé	Excédent	36 012,98	15 403,27	51 416,25

	Déficit			
	<u>Résultat à la clôture de l'exercice précédent</u>	<u>Part affectée à l'investissement</u>	<u>Solde d'exécution</u>	<u>Résultat de clôture</u>
Investissement	3 020,15		51 012,98	54 033,13
Fonctionnement	53 339,59	12 979,85	15 403,27	55 763,01
<b>Total</b>	<b>56 359,74</b>	<b>12 979,85</b>	<b>66 416,25</b>	<b>109 796,14</b>
	Solde des restes à réaliser			- 15 000,00
	<b>Résultat cumulé</b>			<b>94 796,14</b>

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 16 voix exprimées, Monsieur René THIRY, Maire, s'étant retiré lors du vote,**
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- **Approuve le compte administratif de 2015 du service ASSAINISSEMENT.**
- **Vote et arrête les résultats définitifs du compte administratif 2015 du service ASSAINISSEMENT, tels que résumés ci-dessus.**
- **Approuve le compte de gestion 2015 dressé par le Trésorier, et déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

N° 15/2016

**COMPTE ADMINISTRATIF 2015**  
**ET COMPTE DE GESTION 2015 - LOTISSEMENT « SOUS LA VIGNE »**

**Le Conseil Municipal,**

réuni sous la présidence de Mme Martine MAUCHANT, adjointe, élue par l'assemblée, pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur René THIRY, Maire, et pour délibérer sur le compte de gestion 2015 dressé par Monsieur CARDOT Olivier, Trésorier,

après d'une part, s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après d'autre part, s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2015 du Lotissement SOUS LA VIGNE, lequel peut se résumer ainsi :**

<u>Lotissement Sous La Vigne -exécution du compte administratif 2015</u>		<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>Total cumulé</u>
<u>RECETTES</u>	Prévisions budgétaires totales	50 000,00	118 045,80	168 045,80
	Recettes nettes			
	Restes à réaliser			
<u>DEPENSES</u>	Autorisations budgétaires totales	50 000,00	118 045,80	168 045,80
	Dépenses nettes			
Résultat de l'exercice	Excédent Déficit	0	0	0
	<u>Résultat à la clôture de l'exercice précédent</u>	<u>Part affectée à l'investissement</u>	<u>Solde d'exécution</u>	<u>Résultat de clôture</u>
Investissement	- 4 494.20			- 4 494.20
Fonctionnement	- 48 044.69			- 48 044.69
<b>Total</b>	<b>- 52 538.89</b>			<b>- 52 538.89</b>
	Solde des restes à réaliser			0
	<b>Résultat cumulé</b>			<b>- 52 538.89</b>

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 16 voix exprimées, Monsieur René THIRY, Maire, s'étant retiré lors du vote,**
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- **Approuve le compte administratif de 2015 du lotissement SOUS LA VIGNE.**
- **Vote et arrête les résultats définitifs du compte administratif 2015 du lotissement SOUS LA VIGNE, tels que résumés ci-dessus.**
- **Approuve le compte de gestion 2015 dressé par le Trésorier, et déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

-----  
N°16/2016

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015 - VILLE**

**Le Conseil Municipal,**

Réuni sous la présidence de Madame Martine MAUCHANT, Adjointe, qui donne lecture de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,

Constatant les résultats du compte administratif 2015, et du compte de gestion 2015,

\* le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 1 191 771,59 euros,

\* le solde d'exécution s'élève à 392 536,62 euros,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 16 voix exprimées, Monsieur René THIRY, Maire, s'étant retiré lors du vote,**

**Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 VILLE comme suit :**

Pour mémoire : 2014	1 058 440,30
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	799 234,97
Virement à la section d'investissement	259 205,33
<b><u>Résultat de l'exercice 2015 : EXCEDENT</u></b>	<b><u>1 191 771,59</u></b>
Affectations obligatoires :	
A l'exécution du virement à la section d'investissement	517 141,75
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	674 629,84

-----  
N°17/2016

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015**  
**SERVICE ASSAINISSEMENT**

**Le Conseil Municipal,**

Réuni sous la présidence de Madame Martine MAUCHANT, Adjointe, qui donne lecture de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,

Constatant les résultats du compte administratif 2015, et du compte de gestion 2015,

\* le résultat de la section d'exploitation s'élève à 55 763,01 euros,

\* le solde d'exécution s'élève à 15 403,27 euros,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 16 voix exprimées, Monsieur René THIRY, Maire, s'étant retiré lors du vote, Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 du service Assainissement comme suit :**

Pour mémoire : 2014	53 339,59
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	40 359,74
Virement à la section d'investissement	12 979,85
<b><u>Résultat de l'exercice 2015 : EXCEDENT</u></b>	<b><u>55 763,01</u></b>
Affectation à l'excédent reporté	55 763,01

N°18/2016

-----  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015**  
**LOTISSEMENT SOUS LA VIGNE**

**Le Conseil Municipal,**

Réuni sous la présidence de Madame Martine MAUCHANT, Adjointe, qui donne lecture de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,

Constatant les résultats du compte administratif 2015, et du compte de gestion 2015,

\* le résultat de la section de fonctionnement s'élève à - 48 044,69 euros,

\* le solde d'exécution s'élève à 0 euros,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 16 voix exprimées, Monsieur René THIRY, Maire, s'étant retiré lors du vote, Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 du lotissement Sous La Vigne comme suit :**

Pour mémoire : 2014	- 48 044.69
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	- 48 044.69
Virement à la section d'investissement	
<b>Résultat de l'exercice 2015 : DEFICIT</b>	<b>- 48 044.69</b>
Affectation à l'apurement du déficit	48 044.69

N°19/2016

-----  
**TAUX 2016 DES 3 TAXES**

**Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur René THIRY, Maire,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2312-1, L 2321-1 et suivants,

Considérant la proposition du Maire de maintenir à l'identique les taux respectifs des 3 taxes pour l'exercice 2016,

Considérant que la Commune membre de la CCPA n'a plus compétence en matière de taxe professionnelle, mais qu'elle doit fixer les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des 17 voix exprimées,**

**Approuve et vote comme suit le maintien des taux des trois taxes pour 2016 :**

TAXE D'HABITATION	<u>13.30 %</u>
TAXE FONCIERE ( BATI )	<u>15.36 %</u>
TAXE FONCIERE ( NON BATI )	<u>38.68 %</u>

N°20/2016

-----  
**BUDGET PRIMITIF 2016 VILLE**

M. René THIRY, Maire, présente successivement à l'assemblée ses propositions relatives à la section de fonctionnement puis à la section d'investissement du budget primitif 2016. Il précise le détail des principales opérations de travaux prévues en investissement, ainsi que le contenu des prévisions relatives à l'acquisition des divers matériels de l'opération 11, et le contenu des prévisions de travaux inscrites en dépenses non individualisées en opérations.

**Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur René THIRY, Maire,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2312-1, L 2321-1 et suivants,

Considérant, d'une part, les reports de l'exercice 2015, et d'autre part, les propositions nouvelles présentées par Monsieur le Maire pour le budget primitif 2016 de la VILLE,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des 17 voix exprimées,**

**Approuve et vote le budget primitif 2016 VILLE tel que présenté par le Maire, et qui peut se résumer ainsi :**

### Budget Primitif 2016 VILLE

	<u>Pour mémoire budget primitif 2015</u>	<u>Reports</u>	<u>Propositions nouvelles du Maire BP 2016</u>	<u>Total reports et propositions nouvelles</u>
<u>INVESTISSEMENT</u>				
DEPENSES	1 958 021,33	1 101 000,00	926 620,00	2 027 620,00
RECETTES	1 958 021,33	157 490,00	1 870 130,00	2 027 620,00
<u>FONCTIONNEMENT</u>				
DEPENSES	2 475 233,97		2 410 558,84	2 410 558,84
RECETTES	2 475 233,97		2 410 558,84	2 410 558,84

N°21/2016

### BUDGET PRIMITIF 2016 ASSAINISSEMENT

**Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur René THIRY, Maire,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2312-1, L 2321-1 et suivants,

Considérant, d'une part, les reports de l'exercice 2015, et d'autre part, les propositions nouvelles présentées par Monsieur le Maire pour le budget primitif 2016 du service ASSAINISSEMENT,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des 17 voix exprimées,**

**Approuve et vote le budget primitif 2016 du service Assainissement tel que présenté par le Maire, et qui peut se résumer ainsi :**

### Budget Primitif 2016 service ASSAINISSEMENT

	<u>Pour mémoire budget primitif 2015</u>	<u>Reports</u>	<u>Propositions nouvelles du Maire BP 2016</u>	<u>Total reports et votes</u>
<u>INVESTISSEMENT</u>				
DEPENSES	209 000,00	15 000,00	304 704,13	319 704,13
RECETTES	209 000,00	0	319 704,13	319 704,13
<u>EXPLOITATION</u>				
DEPENSES	185 059,74		189 877,01	189 877,01
RECETTES	185 059,74		189 877,01	189 877,01

N°22/2016

### BUDGET PRIMITIF 2016 LOTISSEMENT SOUS LA VIGNE

**Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur René THIRY, Maire,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2312-1, L 2321-1 et suivants,

Considérant, d'une part, les reports de l'exercice 2015, et d'autre part, les propositions nouvelles présentées par Monsieur le Maire pour le budget primitif 2016 du lotissement « Sous La Vigne »,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des 17 voix exprimées,**

**Approuve et vote le budget primitif 2016 lotissement « Sous La Vigne » tel que présenté par le Maire, et qui peut se résumer ainsi :**

### Budget Primitif 2016 Lotissement Sous La Vigne

	<u>Pour mémoire budget primitif 2015</u>	<u>Reports</u>	<u>Propositions nouvelles du Maire BP 2016</u>	<u>Total reports et votes</u>
<u>INVESTISSEMENT</u>				
DEPENSES	50 000,00		85 338,89	85 338,89
RECETTES	50 000,00		85 338,89	85 338,89
<u>FONCTIONNEMENT</u>				
DEPENSES	118 045,80		110 844,69	110 844,69
RECETTES	118 045,80		110 844,69	110 844,69

	<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES</b>			
	<u>Pour mémoire budget primitif 2015</u>	<u>Reports</u>	<u>Propositions nouvelles du Maire BP 2016</u>	<u>Total reports et propositions nouvelles</u>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES TOTALES	2 217 021,33	1 116 000,00	1 316 663,02	2 432 663,02
RECETTES TOTALES	2 217 021,33	157 490,00	2 275 173,02	2 432 663,02
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES TOTALES	2 778 339,51		2 711 280,54	2 711 280,54
RECETTES TOTALES	2 778 339,51		2 711 280,54	2 711 280,54

N°23/2016

### **PROVISIONS 2016**

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 et suivants, relatifs aux finances,

Vu les provisions semi-budgétaires constituées sur les exercices 2008 à 2015 du Budget VILLE article 6875, soit un montant total de 200 000,00 euros, et vu le budget primitif 2016 approuvé ce jour, avec une prévision de 20 000,00 € inscrite au compte 6875,

Considérant que l'état des façades des bâtiments notamment celles du bâtiment Mairie-Ecoles, ainsi que des travaux de création de voiries probables dans les prochaines années, nécessitent que soient constituées des provisions destinées à ces éventuels travaux,

#### **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des 17 voix exprimées,**

**Prend acte du montant des provisions semi-budgétaires** ainsi constituées sur le compte 6875 VILLE au compte « dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles » de 2008 à 2015 pour un montant total de 200 000,00 €.

exercice 2008 : 30 000,00 € - exercice 2009 : 50 000,00 € - exercice 2010 : 20 000,00 € - exercice 2011 : 10 000,00 €  
exercice 2012 : 10 000,00 € - exercice 2013 : 30 000,00 € - exercice 2014 : 30 000,00 € - exercice 2015 : 20 000,00 €.

**Autorise le Maire** à constituer sur l'exercice 2016 une provision d'un montant de 20 000,00 € et à émettre un mandat correspondant à cette provision semi-budgétaire, conformément au budget primitif 2016 sur le compte 6875 « dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles ».

N°24/2016

### **MARCHE DE REQUALIFICATION DE LA RUE JEAN JAURES, DE LA RUE DU NEUF SEPTEMBRE ET DE SES ABORDS**

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu le code des marchés publics,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-21, L 2122-21-1 et L 2122-22,

Considérant les crédits inscrits en section d'investissement du budget primitif 2016 Ville et du budget primitif 2016 Assainissement, et notamment l'opération n° 18 prévue pour les travaux de réaménagement de l'intersection rue Jean Jaurès/rue du Neuf Septembre, et vu le dossier de consultation des entreprises tel que soumis à son examen, et les documents et plans y annexés,

Vu l'estimation (C.D.P.G.F.) des travaux de requalification rue Jean Jaurès, rue du Neuf Septembre, et de ses abords pour le budget Ville et pour l'assainissement,

Vu la délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal, lors de sa réunion en date du 20 mai 2014, pour la préparation la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres,

#### **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des 17 voix exprimées,**

**Approuve l'opération et le montant prévisionnel du marché de travaux** à entreprendre pour le réaménagement de l'intersection rues Jean Jaurès/Neuf Septembre.

**S'engage à inscrire** en cas de nécessité après connaissance des résultats de la consultation, les crédits complémentaires à cette opération au budget primitif 2016.

**Approuve le dossier de consultation des entreprises** tel que soumis à son examen, et les documents et plans y annexés.

**Autorise le Maire** à lancer un marché à procédure adaptée pour les travaux de requalification de la rue Jean Jaurès, de la rue du Neuf Septembre et de ses abords, sur la base de l'estimation des travaux et charge le Maire de signer tous documents afférents à sa préparation et sa passation.

Précise que les résultats de la consultation, l'attributaire dudit marché et le montant exact du marché seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal avant la signature dudit marché par le Maire.

◆

**Madame Yvette PARIS, Adjointe, qui, pour des raisons d'ordre privé, ne peut assister à la suite de la séance du conseil municipal, quitte l'assemblée, excusée.**

◆

**N°25-26-27-28/2016**

**DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL**

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que dans le cadre des mesures adoptées dans la loi de finances pour 2016, l'effort de l'Etat se traduit par la mobilisation d'une enveloppe supplémentaire pour 2016 en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements, ainsi que par la progression des ressources et de l'extension du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée attribué à l'ensemble des collectivités territoriales.

Une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre (EPCI) est composée de deux enveloppes, dont 300 M€ sont dédiés au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

Parmi les catégories de travaux concernés par ce dispositif, figurent les travaux de Rénovation thermique et Mise aux normes des équipements publics, notamment en terme d'accessibilité, selon les Ad'AP et PAVE,

Il précise que dans la mesure où cette dotation créée pour l'année 2016, n'est pas pérenne, l'engagement des travaux doit se faire avant le 31 décembre de cette même année.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du soutien à l'investissement local pour 2016 pour plusieurs opérations relevant de ce dispositif :

**Travaux d'accessibilité du bâtiment Mairie.**

**Travaux d'accessibilité des bâtiments de la Trésorerie et de l'Eglise.**

(Bâtiment Trésorerie : reprise escalier et exécution rampe PMR, Accès personnes handicapées).

(Bâtiment Eglise : réfection marches et exécution rampe PMR, Accès personnes handicapées).

**Travaux de rénovation thermique de l'école maternelle.**

(Changement des fenêtres - Isolation des façades et de la toiture du bâtiment).

**Travaux de rénovation thermique du bâtiment Mairie-Ecole et du bâtiment de la Poste.**

(Changement des fenêtres du bâtiment école Primaire et Mairie-Ecoles, et du bâtiment La Poste).

**Le Conseil Municipal,**

Vu la loi de finances 2016, Vu la circulaire de Monsieur le Premier Ministre du 15 Janvier 2016,

Vu les devis respectifs correspondants à ces diverses opérations, et les crédits inscrits au budget primitif 2016 Ville,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 16 voix exprimées,**

**Approuve la proposition du Maire** relative à ces différentes demandes de subventions au titre du dispositif de soutien à l'Investissement Public Local, pour les travaux de rénovation thermique et pour les travaux d'accessibilité des bâtiments.

**Sollicite auprès de l'Etat et dans ce cadre, une subvention sur la base des devis présentés.**

◆

**N° 29/2016**

**REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la redevance d'assainissement collectif est destinée à financer les charges du service d'assainissement de la commune, et que ces charges comprennent notamment les dépenses de personnel, de fonctionnement et d'entretien du service, les charges d'intérêts de la dette contractée pour l'établissement et l'entretien des installations et les charges d'amortissement des installations,

Il souligne que le produit de la redevance doit couvrir l'ensemble des charges du service et en assurer l'équilibre, que la redevance est assise sur le nombre de mètres cubes d'eau consommés et taxables, et qu'elle est recouverte par VEOLIA EAU pour le compte de la commune, au moyen d'une rubrique spéciale figurant sur la facture d'eau,

Une convention suivie d'un avenant ont ainsi été signés entre VEOLIA EAU et la Commune pour la facturation, le recouvrement et le reversement à la Commune, de la redevance d'assainissement collectif applicable aux usagers du service d'assainissement.

Compte tenu de ces indications et après examen du budget annexe du service assainissement, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le taux de la redevance d'assainissement à 1,25 euros HT par m<sup>3</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016,



## **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2224-12-2 et suivants, R 2224-19, 2224-19-1, R 2224-19-5, R 2224-19-7

Vu le code de la Santé Publique, notamment ses articles L 1331-1 à L 1331-10,

Vu sa délibération n°23 en date du 4 juillet 2013, approuvant le règlement du service de l'assainissement collectif, et considérant notamment les prestations assurées par le service Assainissement, et la redevance d'assainissement collectif,

Vu sa délibération n° 110 en date du 19 septembre 2001, fixant à 1,10 euros hors taxes par mètre cube d'eau, le montant de la redevance d'assainissement applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002,

Vu sa délibération n° 89 en date du 26 novembre 2008, fixant à 1,15 euros hors taxes par mètre cube d'eau, le montant de la redevance d'assainissement applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des 16 voix exprimées,**

**Approuve** la proposition du Maire et fixe le montant de la redevance d'assainissement collectif à 1,25 euros hors taxes par mètre cube d'eau, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**Précise que VEOLIA EAU sera destinataire de cette décision**, dans le cadre de sa prestation de facturation, recouvrement et reversement à la Commune, de la redevance d'assainissement collectif auprès des usagers raccordés ou raccordables, et au tarif ci-dessus applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**N°30/2016**

### **SUBVENTION POUR LE VOYAGE DES ELEVES EN ALLEMAGNE AVRIL 2016 - COLLEGE GASTON RAMON AUDUN LE ROMAN**

M. le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention déposée par le Collège Gaston Ramon, relative à un voyage prévu en avril 2016, pour les élèves des classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> : il s'agit d'un voyage en Allemagne (Turin) , auquel participent 21 élèves résidants dans la commune.

Il précise que jusqu'à présent, la Commune participait aux voyages des élèves en versant une subvention globale au Collège, subvention calculée en fonction du nombre d'élèves et à concurrence d'une participation de 50 € par élève.

Le versement global au Collège n'étant plus possible pour une simple raison comptable liée à leur gestion interne, la subvention allouée par la Commune pourra être versée individuellement et directement aux parents des élèves concernés par le voyage, à concurrence du montant de 50 € par élève,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des 16 voix exprimées,**

**Approuve l'attribution** d'une subvention à concurrence d'un montant de 50,00 € par élève, pour 21 élèves concernés au total, dans le cadre du voyage en Allemagne d'avril 2016 (**soit une subvention totale d'un montant de 1 050,00 €**).

**Autorise le Maire** à procéder au règlement de cette subvention sur l'exercice 2016, envers chacun des parents des 21 élèves concernés par le voyage, sur le compte 6574 du budget primitif 2016.

**N°31/2016**

### **VOTE D'UNE SUBVENTION EXERCICE 2016**

**Le Conseil Municipal,**

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2016 compte 6574, et vu la demande de subvention de fonctionnement présentée auprès de la commune par la Mission Locale des Pays de Briey,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 16 voix exprimées,**

**Approuve** l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 972,78 € à la Mission Locale des Pays de Briey.

**Autorise le Maire** à procéder au règlement de cette subvention sur le compte 6574 de l'exercice 2016.

**N°32/2016**

### **SIVU FOURRIERE DU JOLI BOIS - ADHESION D'UNE COMMUNE**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 5212-26 et suivants,

Vu la délibération du comité syndical du SIVU FOURRIERE DU JOLI BOIS à MOINEVILLE, en date du 4 mars 2016, acceptant la demande d'adhésion de la commune de FAMECK.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 16 voix exprimées,**

**Approuve** l'adhésion de la commune de FAMECK au SIVU Fourrière du JOLIBOIS.

◆

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DE LA BOURSE DU TRAVAIL**  
**RETRAIT D'UNE COMMUNE**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 5212-26 et suivants,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Gestion de la Bourse du Travail en date du 8 février 2016, se prononçant contre le retrait de la Commune de MONT-BONVILLERS et demandant que la participation financière soit versée au titre des années 2014, 2015 et 2016.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 15 voix exprimées (1 abstention : M. BISAGA Thierry - 15 voix pour)**

**Se prononce pour le retrait de la commune de MONT-BONVILLERS du Syndicat Intercommunal pour la Gestion de la Bourse du Travail.**

◆

**INSCRIPTIONS AU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SUITE AUX DELEGATIONS ACCORDEES A M. RENE THIRY, MAIRE,**  
**PAR DELIBERATION N° 34 DU 20 MAI 2014.**

**Le Conseil Municipal prend acte des décisions ou interventions de M. René THIRY, Maire, conformes à la délégation consentie par le conseil municipal :**

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE**

Dans le cadre des futurs travaux de mise en accessibilité de la Mairie, il a été confié à M. SERAFINO Giovanni à Nancy, une mission de Maîtrise d'œuvre appartenant à la catégorie « réutilisation ou réhabilitation d'ouvrages existants » et dont les crédits sont prévus au budget primitif 2016 section investissement. Le marché a été signé par le Maire le 21 mars 2016. Le forfait provisoire de rémunération est fixé à 9 800,00 €HT, soit 11 760,00 €TTC.

◆

**ASSURANCE DU VEHICULE RENAULT MASTER 2865YY54**

Lors de sa réunion en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015, le conseil avait pris connaissance du contrat d'assurance du véhicule Renault Master 2865 YY 54 tel que modifié à la demande de la Commune, par l'agent général AXA, en raison de l'immobilisation du véhicule au garage : une simple RC était contractée par la commune, tant que le véhicule n'était pas réparé et remis en circulation, moyennant une cotisation annuelle fixée à 471,68 €.

A compter du 18 février 2016, le véhicule Renault Master étant remis en circulation et à nouveau utilisé par les services techniques, le Maire a modifié et souscrit un nouveau contrat d'assurances avec la compagnie AXA, moyennant une cotisation annuelle de 1 084,30 € TTC.

◆

**CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE**  
**LOGEMENT 7 PLACE DU GENERAL DE GAULLE**

Une convention d'occupation précaire a été signée le 22 février 2016 entre la Commune et des administrés privés provisoirement de leur résidence principale, et afin de leur permettre d'occuper un logement vacant au 7 Place du Général de Gaulle pendant une période de 6 mois.

La redevance mensuelle d'occupation est fixée au montant identique à celui du loyer afférent audit logement, soit 378,21 € pour l'année 2016, à laquelle s'ajoute une provision mensuelle pour charges de chauffage d'un montant de 60,00 €.

◆